

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2017-03-17-00480
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2017-00480-052-001

Dénomination du projet : Programme de conservation de l'esturgeon européen dans les bassins Garonne-

Lieu des opérations : Gironde, Garonne, Dordogne, Lot-et-Garonne, Charente-Maritime

Bénéficiaire : MIGADO - Association Migrateurs Garonne Dordogne

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable sous la réserve que
les actions soient conformes au PNA Esturgeon.

Avis également favorable pour la dérogation
à l'interdiction d'introduire dans le milieu naturel
en application de l'Art. L 411-4 de l'environnement
des spécimens d'esturgeon nés et élevés en captivité.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

18 mai 2017

Signature :

